

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE

| BPJEPS ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS - LIMOGES |

Réf RNCP : RNCP37191

Code CPF : 114235

1. Cadre général de la formation :

La formation conduisant à la délivrance du Brevet Professionnel Activités Physiques pour Tous (BPJEPS APT) est habilitée par la DRAJES Nouvelle-Aquitaine, autorité académique conformément aux dispositions du Code du sport (Articles 212 20 à 212 26).

Arrêté du diplôme :

https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=o3b4P9AwkBEMfjcWAA4YUBpucZL3Mlbpj7jP75Oh_3g=

Les personnes titulaires du BPJEPS APT sont des animateurs et éducateurs sportifs polyvalents des activités physiques et sportives. Ils ont compétence à conduire des animations et actions éducatives dans trois domaines à savoir :

- Les activités et jeux sportifs (sports collectifs, sports de raquette, sports d'opposition, sports athlétiques, pratiques émergentes et jeux d'adresse...)
- Les activités physiques d'entretien corporel (gymnastique d'entretien, gymnastique douce, techniques de renforcement musculaire, techniques d'étirements, pratiques de type fitness en rythme et en musique, préparation physique généralisée...)
- Les activités physiques en espace naturel (marche nordique, VTT, course et marche d'orientation, biathlon, canoë-kayak...)

Le secteur des activités physiques pour tous met en relation une multitude d'employeurs parmi lesquels :

- les communes et autres collectivités territoriales (statut de fonctionnaire)
- les établissements publics de coopération intercommunale (statut de fonctionnaire)
- les associations sportives (statut de salarié ou travailleur indépendant)
- les entreprises de tourisme et structures privées de loisirs (statut de salarié ou travailleur indépendant)
- les structures socioculturelles (statut de salarié ou travailleur indépendant)
- les associations de retraités (statut de salarié ou travailleur indépendant)
- les comités d'entreprises
- les organismes de vacances...

2. Accès à la formation :

Trois étapes obligatoires et successives :

Je possède les prérequis nécessaires :

- attestation de formation au secourisme *
- Certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique sportive

Je valide les TEP (tests d'exigence préalables) :

- tests de luc léger
- Parcours d'habiletés motrices

Je réussis les tests de sélection :

- Epreuve écrite*
- Epreuve orale

Précisions

- Attestation de formation au secourisme (un des diplômes au choix du candidat):
 - « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ;
 - « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité ;
 - « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité ;
 - « attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ;
 - « certificat de sauveteur secouriste du travail » (SST) » en cours de validité.
- TEP (tests d'exigence préalables) : épreuves décrites dans l'arrêté ci-dessus
- Description des épreuves de sélection :
 - Un entretien oral de 20 min maximum dont l'objectif est de vérifier l'aptitude du candidat à **s'exprimer** au cours d'un entretien et à vérifier l'**opportunité** de son entrée en formation (aux vues de ses **motivations**, de sa **connaissance de la formation choisie**, de son **projet professionnel**).
Le thème porte sur le **projet professionnel en lien avec la formation BPJEPS APT**, du candidat, son éventuelle **expérience dans l'animation**, ses **besoins en formation**, son **statut** ainsi que sa **réflexion sur l'alternance** dans le cadre du BPJEPS APT.

- Une épreuve écrite de 2h portant sur un sujet (texte, article, rapport...) en lien avec le métier d'éducateur sportif que le candidat doit commenter et sur lequel il doit argumenter notamment en démontrant ses capacités à organiser son propos, à extraire les idées essentielles, à analyser et à avoir un regard critique et à se positionner en tant qu'éducateur sportif, tout en maîtrisant les règles élémentaires de grammaire, orthographe et syntaxe.

**Les candidats titulaires d'un baccalauréat sont dispensés de l'épreuve écrite.*

Le candidat est informé de son admission ou non à la formation par voie d'affichage au CREPS et sur le site internet du CREPS.

3. Durée totale de la formation :

900 heures comprenant

- 600 heures de formation en centre de formation pour un parcours complet (voir tableau en fin de fiche pour la répartition horaire)
- 300 heures minimum de stage en structure d'alternance pour un parcours complet

4. Contenus de la formation :

Deux unités capitalisables transversales quelle que soit la spécialité du BPJEPS (en 4 UC)

UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

- Contenus pédagogiques abordés : Définition des caractéristiques physiologiques, psychomotrices, cognitives et psychosociales, des besoins, attentes et motivations des publics encadrés (de la petite enfance à la personne senior sans incapacité ni perte d'autonomie et aux personnes en situation de handicap), définition des conditions pour assurer la sécurité et l'intégrité (physique, morale) incluant la sensibilisation et la prévention des phénomènes de discriminations, de radicalisation, de violences dans le sport...) des publics encadrés, identification des milieux de pratique, des environnements professionnels et de leurs conséquences quant à la définition des objectifs et intervention de l'éducateur sportif, définition de la réglementation et la déontologie liées au métier d'éducateur sportif, communication et promotion de son action

UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

- Contenus pédagogiques abordés : méthodologie de construction et d'animation de séance, méthodologie de construction et d'animation d'un projet d'animation et d'un cycle d'apprentissage (diagnostiquer, définir un plan d'actions et des objectifs, conduire, évaluer...), élaborer un message et communiquer ce message (écrits professionnels, création et promotion d'outils de communication...)

Volume horaire UC1 et 2 : 156 heures

Deux unités capitalisables déclinées dans la spécialité « activités physiques pour tous » :

UC3 : Concevoir une séance, un cycle, d'animation ou d'apprentissage dans la mention « activités physiques pour tous »

- *UC3A : Concevoir, conduire et évaluer une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le domaine des activités dites d'entretien auprès d'un public adultes et séniors*

Contenus pédagogiques abordés : concevoir une séance découverte, d'initiation, de sensibilisation, d'apprentissages et d'éducation dans le champs des activités physiques d'entretien ; connaître la logique et les caractéristiques, les gestes élémentaires, les règles, les adaptations possibles des activités physiques d'entretien ; observation et mise en situation pédagogique encadrée

- *UC3B : Concevoir, conduire et évaluer une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le domaine des activités dites ludiques*

- Contenus pédagogiques abordés : de la transversalité des sports collectifs et d'opposition aux sports de raquettes et jeux d'adresse en passant par la découverte des grands jeux et de pratiques émergentes ; connaître la logique et les caractéristiques, les gestes élémentaires, les règles, les adaptations possibles des activités ludiques ; observation et mise en situation pédagogique encadrée.

- Des contenus sont aussi abordés transversalement aux UC3a et 3b :

- Sciences humaines (les conditions de l'apprentissage moteur, les méthodes d'enseignements, les attitudes pédagogiques, les théories motivationnelles...)
- Sciences biologiques (le fonctionnement de l'organisme et des différents systèmes cardio respiratoire, musculaire, osseux, les filières énergétiques...)

- **Volume horaire UC 3 : 360 heures**

UC4 : Mobiliser les techniques de la mention « activités physiques pour tous » pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage.

- Contenus pédagogiques abordés : dans un milieu plus ou moins varié situé en pleine nature. Ceci nécessite d'évoluer en sécurité et de s'adapter au milieu dans le respect de l'environnement : Ces activités sont pratiquées sur des itinéraires la plupart du temps balisés ou aménagés : marche nordique, VTT, course d'orientation, tir à l'arc, canoë kayak ; connaître la logique et les caractéristiques, les gestes élémentaires, les règles, les adaptations possibles des activités de pleine nature ; observation, pratique et mise en situation pédagogique encadrée

- **Volume horaire : 84 heures**

Sont également intégrés à ce volume, des temps de formation sur :

- la présentation de la formation,
- le positionnement en début de formation
- la passation des EPMS (exigences préalables à la mise en situation pédagogique)
- des temps de bilan et de préparation à l'emploi en fin de formation.

5. Précision sur la phase de positionnement :

C'est une étape de la formation obligatoire dès l'entrée en formation.

Objectifs du positionnement :

- Analyser la situation d'un stagiaire/apprenti en début de formation au regard du référentiel professionnel et du référentiel de certification.

Prendre en compte ses acquis afin de construire son parcours individualisé de formation et proposer à la DRAJES Nouvelle Aquitaine des allègements de formation, voire des renforcements. Ces allègements ou renforcements sont préalablement acceptés par le stagiaire/apprenti. Des dispenses codifiées dans l'arrêté du diplôme sont vues au regard des diplômes déjà acquis par le stagiaire/apprenti en amont de sa formation. Cf arrêté mentionné ci-dessus.

Organisation du positionnement :

- Chaque stagiaire/apprenti reçu aux tests de sélection dispose d'un entretien individuel de positionnement avec le coordonnateur ou la coordonnatrice de la formation. Ce positionnement a lieu au cours de la semaine d'entrée en formation où sont entre autres présentées, les modalités de la formation, de la certification et de l'alternance.

A l'issue du positionnement :

- L'équipe pédagogique propose le parcours individualisé de formation à chaque stagiaire/apprenti. Après leur accord, cette proposition est transmise à la DRAJES Nouvelle Aquitaine, afin de finaliser les inscriptions sur Forômes.
- Une fiche individuelle de positionnement est renseignée.

6. L'alternance

Suite au positionnement, les stagiaire/apprentis en parcours complet doivent réaliser au cours de leur formation, **un minimum de 300 heures d'alternance** avec une répartition dans les différents domaines d'activités.

- **Le tuteur, le maître d'apprentissage :**

Pour chaque stagiaire/apprenti, un tuteur/maître d'apprentissage est désigné dans la structure d'accueil. Lorsque le stagiaire/apprenti réalise une ou plusieurs alternances dans d'autres structures, celles-ci doivent proposer un tuteur/maître d'apprentissage en capacité d'accompagner l'apprenant dans son alternance.

Chaque tuteur/maître d'apprentissage doit fournir :

- une copie du diplôme (si existant),
- une copie de la carte professionnelle (si existante).

Le tuteur/maître d'apprentissage doit être titulaire d'une qualification d'un niveau minimum égal au BP JEPS (Exemple BEATEP, B.E.E.S, BP JEPS) ou bien justifier d'une expérience Professionnelle ou bénévole minimale de trois ans dans l'activité en rapport avec les activités sports collectifs et/ou les activités physiques pour tous.

Le tuteur/maître d'apprentissage fait partie intégrante de l'équipe pédagogique qui accompagne le stagiaire/apprenti tout au long de la formation. Il a pour rôle de :

- Accueillir le stagiaire/apprenti dans l'entreprise,
- Présenter le personnel et les activités de l'entreprise au stagiaire/apprenti,
- Informer le stagiaire/apprenti de l'ensemble des règles et usages internes à l'entreprise,
- Accompagner le stagiaire/apprenti dans la découverte du métier,
- Permettre au stagiaire/apprenti d'acquérir les savoirs professionnels nécessaires à l'exercice du métier,
- S'informer du parcours de formation du stagiaire/apprenti et des résultats obtenus,
- Accueillir le formateur responsable du suivi du stagiaire/apprenti en entreprise,
- Evaluer l'acquisition des compétences professionnelles du stagiaire/apprenti,
- Valider les heures de stages réalisées par le stagiaire/apprenti.

Plus spécifiquement pour l'apprenti, le maître d'apprentissage :

- Organise et planifie le poste de travail de l'apprenti ;

Pour tenir véritablement son rôle auprès de l'apprenti, le maître d'apprentissage doit connaître l'environnement réglementaire du contrat d'apprentissage et appréhender parfaitement sa fonction professionnelle et formatrice.

Le tuteur/maître d'apprentissage est convié à au moins une réunion d'informations et d'échange avec le coordonnateur de la formation. Il utilisera également le carnet de formation, le courriel ou le téléphone pour rester en contact avec le coordonnateur.

- **Le suivi de l'alternance :**

- Régulièrement lors des temps de formation en centre, un moment est consacré à un bilan de l'alternance écoulée. C'est l'occasion d'évoquer les difficultés rencontrées, les besoins de formation, les temps forts (positifs ou négatifs) dans un environnement propice à l'échange.

-Des entretiens individuels avec le stagiaire/apprenti permettent de faire le point sur le parcours de formation ainsi que sur les difficultés et progrès réalisés en situation d'alternance. Ils sont aussi l'occasion d'aborder des points plus sensibles, que l'on ne peut pas présenter en session plénière.

-Des visites sur les lieux d'alternance permettent également d'évaluer le stagiaire/apprenti dans ses conditions d'alternance. En associant le tuteur à cette visite, c'est l'occasion d'observer les relations tuteur – apprenant, d'échanger sur la progression du stagiaire/apprenti et son implication au sein de sa structure et enfin de faire un retour pédagogique sur la séance qu'il vient d'animer.

Le coordonnateur de la formation est chargé de ce suivi pédagogique du stagiaire/apprenti ; cela implique : un accompagnement dans la recherche de structures de stage, un contrôle administratif et une à des visite(s) sur site.

7. Les Exigences Préalables à la Mise en Situation Pédagogique (EPMSP)

validation des EPMSP

Compétences attendues :

- Agir en toute sécurité et dans le cadre réglementaire
- Animer une séance auprès d'un public stagiaire/apprentis
- Evaluation initiale / remédiation EPMSP

8. La certification

La formation comporte 5 épreuves certificatives.

Pour chaque épreuve certificative, le stagiaire/apprenti bénéficie d'une épreuve initiale et d'une épreuve de remédiation

Phase 1 : validation des EPMSP

- Agir en toute sécurité et dans le cadre réglementaire vers une vérification des exigences préalables à la mise en situation professionnelle (EPMSP)
Evaluation initiale EPMSP / Evaluation remédiation EPMSP

Phase 2

- Le candidat conduit, met en œuvre et réalise un projet d'animation au sein d'une structure d'alternance pédagogique
Evaluation initiale UC1 et 2 / Evaluation remédiation UC1 et 2
- Le candidat est capable de conduire une séance pédagogique inscrite dans un cycle d'apprentissage, dans le champ des activités physiques d'entretien corporel.
Evaluation initiale UC 3 A / Evaluation remédiation UC 3 A
- Le candidat est capable de conduire une séance pédagogique inscrite dans un cycle d'apprentissage dans le champ des activités dites ludiques.
Evaluation initiale UC 3 B / Evaluation remédiation UC 3 B
- Le candidat conduit une séance pédagogique, en centre de formation sur le domaine des activités physiques en espace naturel
Evaluation initiale UC 4 / Evaluation remédiation UC 4

9. Les outils mis à disposition du stagiaire/apprenti

- Les installations pédagogiques : petites et grandes salles de cours,
- Les installations sportives : gymnases, stades, parcours d'orientation, ...
- Des ressources documentaires numériques et/ou papiers
- Le livret de formation propre au stagiaire/apprenti

10. Tableau récapitulatif des étapes de formation (cf tableau Laurent)

UC 1 EC D'ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUT LIEU ET TOUTE STRUCTURE – VOLUME HORAIRE = 66H

OI 11 EC de communiquer dans les situations de la vie professionnelle

OBJECTIFS	MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET D'ANIMATION DANS LA STRUCTURE	MOYENS DE FORMATION	CONTENUS - RESSOURCES REFERENCES	EVALUATION CERTIFICATIVE
OI 111 EC d'adapter sa communication aux différents publics	Le groupe et ses phénomènes / comment animer et coordonner une équipe / savoir travailler en équipe / savoir conduire une réunion / gestion de conflits	Jeux de rôles, étude de cas, construction des principes d'élaboration d'un questionnaire, présentation orale (structure / MOFF / affiches, flyers...), exposé – débat....	Règles de la communication orale et écrite Techniques de prise de notes pour élaborer un compte – rendu, un résumé, préparer une réunion....	Cf. UC1
OI 112 EC de Produire des écrits professionnels	Créer des outils et supports de communication relatifs au projet			
OI 113 EC de promouvoir les projets et actions de la structure	Constituer et rédiger son projet d'animation Soutenir son projet d'animation à l'oral			

OI 12 EC de prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté

OBJECTIFS	MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET DANS LA STRUCTURE	MOYENS DE FORMATION	CONTENUS - RESSOURCES REFERENCES	EVALUATION CERTIFICATIVE
OI 121 EC de repérer les attentes et les besoins des différents publics	Caractéristiques physiologiques, psychomotrices, cognitives et psychosociales, besoins, attentes et motivations des publics encadrés (de la petite enfance à la personne senior sans incapacité ni perte d'autonomie et aux personnes en situation de handicap), Définition des conditions pour assurer la sécurité et l'intégrité (physique, morale incluant la sensibilisation au sport santé et la prévention des phénomènes de discriminations, de radicalisation, de violences dans le sport, mixité, sexisme, ... , sensibilisation aux principes de laïcité et valeurs de la République) des publics encadrés	PPT sur les caractéristiques des différents publics, vidéos publics en situation et analyse Travail sur les représentations Questionnaire sur Caroline Mises en situations avec les publics Repères juridiques et historiques sur chaque thème Animations participatives et échanges de pratiques PPT, jeux de rôles, études de cas...		Cf. UC1
OI 122 EC de choisir les démarches adaptées en fonction des publics				
OI 123 EC de garantir l'intégrité physique et morale des publics				

OI 13 EC de contribuer au fonctionnement de la structure

OBJECTIFS	MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET DANS LA STRUCTURE	MOYENS DE FORMATION	CONTENUS - RESSOURCES REFERENCES	EVALUATION CERTIFICATIVE
OI 131 EC de se situer dans la structure	Identification des milieux de pratique, des environnements professionnels et de leurs conséquences quant à la définition des objectifs et intervention de l'éducateur sportif, Définition et identification de la réglementation et de la déontologie liées au métier d'éducateur sportif	1- Statut, rémunération, employeurs potentiels: - droit du travail + CCNS (- inspecteur du travail) - obligation des employeurs - niveau de rémunération (grille SMC) - volume horaire / organisation du temps de travail - type de contrats - environnement de travail - les employeurs potentiels (micro-entrepreneur, ACM, collectivités locales, clubs/CD/CR/ligue/fédération, sociétés sportives, sociétés de loisirs (village vacances, camping, hôtellerie de plein air) (témoignages professionnels) - fonction employeur à géométrie variable? l'éducateur, son rôle, sa place au sein d'une structure - formation professionnelle continue 2- l'employabilité des éducateurs sportifs BPJEPS APT (parcours complet soit 13 stagiaires dont 7 apprentis). - taux d'insertion - mobilité liée à la recherche d'emploi + CV/lettre de motivation et entretien - offre et demande		Cf. UC1
OI 132 EC de situer la structure dans les différents types d'environnements				
OI 133 EC de participer à la vie de la structure				

		<p>3- pérennisation des emplois</p> <ul style="list-style-type: none"> - définition de la pérennisation? clés de pérennisation d'un emploi? - diversification des activités, importance du projet de développement. (témoignages clubs sportifs) - éducateur comme acteur de son emploi - pluri-compétences, externalisation de certaines tâches - mutualisation de l'emploi, Mises à disposition, Prestations de service (témoignage groupement d'employeur) <p>+ démarches administratives EAPS, carte professionnelle, déclaration honorabilité</p>	
--	--	---	--

UC 2 EC DE METTRE EN ŒUVRE UN PROJET D'ANIMATION S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE – VOLUME HORAIRE = 90H

OI 21 EC de concevoir un projet d'animation

OBJECTIFS	MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET D'ANIMATION DANS LA STRUCTURE	MOYENS DE FORMATION	CONTENUS - RESSOURCES REFERENCES	EVALUATION CERTIFICATIVE
<p>OI 211 EC situer son projet d'animation dans son environnement, en fonction du projet de la structure, de ses ressources et du public accueilli</p>	<p>Méthodologie du projet d'animation (Explication du Projet d'animation + Qu'est-ce qu'animer, une animation / Méthodo du projet d'animation / Diagnostic / Valeurs/Objectifs/Moyens/Evaluation / créer un rétroplanning / construire son budget)</p> <p>Constituer et rédiger son projet d'animation</p> <p>Soutenir son projet d'animation à l'oral</p>	<p>PPT sur méthodologie projet d'animation</p> <p>TD et commandes sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'informer auprès des responsables de sa structure, de son histoire, des valeurs éducatives et sportives véhiculées, des orientations en matière de politique sportive et de développement et des projets en cours - Assister autant que de besoin aux réunions de la structure - Réaliser un diagnostic - Identifier des objectifs en lien avec le diagnostic - Identifier des besoins nécessaires à la mise en œuvre du projet (financiers, humains, matériels) - Identifier les ressources mobilisables pour la mise en œuvre du projet (financières, humaines, matérielles, partenariales) 	<p>Cf. UC2</p>	
<p>OI 212 EC de définir les objectifs et les modalités d'évaluation</p>				
<p>OI 213 EC d'identifier les moyens nécessaires à la réalisation du projet</p>				

OI 22 EC de conduire un projet d'évaluation

OBJECTIFS	MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET D'ANIMATION DANS LA STRUCTURE	MOYENS DE FORMATION	CONTENUS - RESSOURCES REFERENCES	EVALUATION CERTIFICATIVE
OI 221 EC de planifier les étapes de réalisation	Mise en œuvre effective et réalisation du projet d'animation	TD et commandes sur : - Echancier mettant en avant les différentes étapes de réalisation du projet - Dossier à remettre pour entretien oral - Indicateurs et outils pour réaliser l'évaluation du projet (questionnaire, enquête de satisfaction, articles de presse, vidéos, compte rendu...)		
OI 222 EC d'animer une équipe dans le cadre du projet				
OI 223 EC de procéder aux régulations nécessaires				

OI 23 EC d'évaluer un projet d'animation

OBJECTIFS	MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET D'ANIMATION DANS LA STRUCTURE	MOYENS DE FORMATION	CONTENUS - RESSOURCES REFERENCES	EVALUATION CERTIFICATIVE
OI 231 EC d'utiliser les outils adaptés	Mise en œuvre effective et réalisation du projet d'animation	Préparation à l'entretien oral		Cf. UC2
OI 232 EC de produire un bilan				
OI 233 EC d'identifier des perspectives d'évolution				

UC 3 EC DE CONCEVOIR UNE SEANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE SANS LE CHAMP DES ACTIVITES PHYSIQUES D'ENTRETIEN ET DANS LE CHAMP DES ACTIVITES LUDIQUES - Volume horaire : 360h

OI 31 EC de concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage

OBJECTIFS	MISE EN ŒUVRE d'une séance et d'un cycle d'apprentissage DANS LA STRUCTURE – Domaines des APE et des activités ludiques	MOYENS DE FORMATION	CONTENUS - RESSOURCES REFERENCES	EVALUATION CERTIFICATIVE
OI 311 EC de fixer les objectifs de la séance ou du cycle et les modalités d'organisation	Connaître la logique et les caractéristiques, les gestes élémentaires, les règles, les adaptations possibles des activités ludiques (Reconnaissance de rôles (Identifier les différents rôles, les changements de rôles en cours de jeu ; ajuster ses actions en fonction de l'autre, des autres ; accepter d'agir avec les autres ; connaître et appliquer les règles...) / Acquisition de la motricité spécifique (Prendre des informations sur les trajets, les trajectoires ; coordonner des actions	Etudes techniques de différentes activités (En APE : Intégrité physique et éducation posturale, les techniques fondamentales de renforcement musculaire, les techniques fondamentales d'étirements, la relation musique / mouvement, le travail cardio respiratoire dans les APE dans un but d'optimisation énergétique : identifier les paramètres de l'effort / durée et intensité avec les potentialités des individus ; 2 à 3 techniques de fitness, 1 à 2 techniques « nouvelles » (ex : Pilates, Parcours athlétiques type PPG , circuit training / en		Cf. UC3
OI 312 EC de prendre en compte les caractéristiques du public dans la préparation de la séance ou du cycle				

<p>OI 313 EC de organiser la séance ou le cycle</p>	<p>de déplacement et des maîtrises d'objets ; organiser ses actions en fonction des contraintes...) / Mouvements vers la cible (Identifier le but à atteindre, les positions des autres, des objets, les trajets possibles ; ajuster ses déplacements en fonction de sa prise d'informations ; adapter continuellement sa trajectoire, son orientation...) / Créer un déséquilibre en sa faveur (Repérer les espaces libres, les conditions favorables à la création d'un surnombre ; modifier l'amplitude, la vitesse, la fréquence, l'orientation de ses actions pour déborder l'adversaire, intercepter... ; coordonner ses actions avec celles des autres. / Choix stratégique individuel et collectif (Évaluer les forces et les faiblesses de l'adversaire ; utiliser ses points forts en regard des points faibles de l'adversaire ; adapter le projet collectif, en fonction de l'évolution du jeu...)</p>	<p>ludique : sports collectifs, sports de raquette, sports d'opposition, sports athlétiques, jeux d'adresse, grands jeux de plein air, pratiques autres (kin ball, catchball, indiaka...) focus sur petite enfance et la motricité des 3 – 5 ans...</p> <p>Observation et mises en situation pédagogique encadrée</p> <p>Interventions en sciences bio et théories de l'apprentissage</p> <p>Apports méthodologiques sur construction d'une fiche de séance, d'un cycle d'apprentissage</p> <p>Stage en alternance, accompagnement tuteurs et visites pédagogiques en structure de stage</p>	
---	---	---	--

OI 32 EC de conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage

OBJECTIFS	MISE EN ŒUVRE d'une séance et d'un cycle d'apprentissage DANS LA STRUCTURE - Domaines des APE et des activités ludiques	MOYENS DE FORMATION	CONTENUS - RESSOURCES REFERENCES	EVALUATION CERTIFICATIVE
<p>OI 321 EC de programmer une séance ou un cycle en fonction des objectifs</p>	<p>En transversal avec OI 31 et 33</p>			<p>Cf. UC3</p>
<p>OI 322 EC de mettre en œuvre une démarche pédagogique adaptée aux objectifs de séance ou de cycle</p>				
<p>OI 323 EC d'adapter son action pédagogique</p>				

OI 33 EC d'évaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage

OBJECTIFS	MISE EN ŒUVRE d'une séance et d'un cycle d'apprentissage DANS LA STRUCTURE - Domaines des APE et des activités ludiques	MOYENS DE FORMATION	CONTENUS - RESSOURCES REFERENCES	EVALUATION CERTIFICATIVE
<p>OI 331 EC de construire et</p>				

utiliser des outils d'évaluation adaptés	En transversal avec OI 31 et 32	Cf. UC3
OI 332 EC d'évaluer son action		
OI 333 EC d'évaluer la progression des pratiquants		

UC 4 EC DE MOBILISER LES TECHNIQUES DES ACTIVITES EN MILIEU NATUREL POUR METTRE EN ŒUVRE UNE SEANCE OU UN CYCLE D'APPRENTISSAGE - Volume horaire : 84h

OI 41 EC de conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques des activités en milieu naturel

OBJECTIFS	Conduite de séance ou de cycle dans le champ des activités en milieu naturel	MOYENS DE FORMATION	CONTENUS - RESSOURCES REFERENCES	EVALUATION CERTIFICATIVE
OI 411 EC de maîtriser les gestes techniques et les conduites professionnelles	<p>Connaître la logique et les caractéristiques, les gestes élémentaires, les règles, les adaptations possibles des activités en milieu naturel (l'individu est ici placé dans un contexte d'incertitudes valorisant la prise d'information et la prise de décision. Elles exigent la recherche et la lecture d'indices pertinents pris sur l'environnement.</p> <p>Les activités en milieu naturel s'organisent dans un milieu fluctuant c'est-à-dire s'adaptant aux</p> <ul style="list-style-type: none"> - caractéristiques physiques du milieu <u>terrestre</u> (topologie, dénivelé, obstacle, nature et configuration du terrain ...) - caractéristiques des <u>éléments</u> (météo, vent, température, précipitations ..) en utilisant ou non des engins porteurs (vélo, VTT, VTC, bâtons de + marche ...) 	<p>Etudes techniques de différentes activités (randonnée pédestre, course d'orientation, chasse au trésor 2.0 (géocaching), VTC, vélo, VTT ; marche nordique ; tir à l'arc ; parcours acrobatique en hauteur ; accrobranche ; escalade, canoë kayak ; sarbacane ; swin golf...)</p> <p>Observation et mises en situation pédagogique encadrée</p> <p>Apports méthodologiques sur construction d'une fiche de séance, d'un cycle d'apprentissage</p> <p>Stage en alternance, accompagnement tuteurs et visites pédagogiques en structure de stage</p>	Cf. UC4	
OI 412 EC d'utiliser les gestes techniques appropriés dans un objectif d'apprentissage de la famille d'activités				
OI 413 EC d'adapter les techniques en fonction des publics				

OI 42 EC de maîtriser et faire appliquer les réglementations des activités en milieu naturel

OBJECTIFS	Conduite de séance ou de cycle dans le champ des activités en milieu naturel	MOYENS DE FORMATION	CONTENUS - RESSOURCES REFERENCES	EVALUATION CERTIFICATIVE
OI 421 EC de maîtriser et faire appliquer les règlements techniques de la discipline	En transversal avec OI 41 et 42			Cf. UC4
OI 422 EC de maîtriser et faire appliquer le cadre de la pratique				
OI 423 EC de sensibiliser aux bonnes pratiques et aux conduites à risque				

OI 43 EC de garantir des conditions de pratique en sécurité

OBJECTIFS	Conduite de séance ou de cycle dans le champ des activités en milieu naturel	MOYENS DE FORMATION	CONTENUS - RESSOURCES REFERENCES	EVALUATION CERTIFICATIVE
OI 431 EC d'utiliser le matériel adapté au public et conforme aux règles de sécurité	En transversal avec OI 41 et 42			Cf. UC4
OI 432 EC d'aménager la zone de pratique ou d'évolution				
OI 433 EC de veiller à la conformité et à l'état du matériel et de la zone de pratique				